

(1)

(N° 104.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1896.

Proposition de loi complétant la loi sur les faillites du 18 avril 1851
et la loi sur le régime hypothécaire du 16 décembre 1851 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. LAUTERS.

Remplacer, dans le texte proposé par la Commission, le chiffre de 1,200
francs par celui de 1,500 francs.

FR.-G. LAUTERS,
V^{te} O. D'HENDECOURT,
A. HUYSHAUWER.

(1) Proposition de loi, n° 45.
Rapport, n° 73.